

SCP FERRAN

Michel D.E.S. Droit Privé

Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.

HUISSIERS DE JUSTICE

18 Rue TRIPIERE

31000 TOULOUSE

(angle 1 rue St Rome)

DENONCIATION

2^e ORIGINAL

L'an DEUX MIL HUIT et le ^{Vingt et un Juillet} ~~Vingt-trois Juillet~~ (BABILE - LTMDP) ^{Trente Juillet (R-VALET)}

A la requête de Monsieur LABORIE André et pour le compte de Monsieur et Madame LABORIE demeurant 2 rue de la Forge, 31650 SAINT ORENS (courrier poste restante) « sans domicile fixé » suite à une expulsion irrégulière en date du 27.3.2008

Nous S.C.P. FERRAN Michel et Marie-Line, Huissiers de Justice, 18 rue Tripière, 31 TOULOUSE

Avons **SIGNIFIE et REMIS COPIE** à :

1°) Madame **BABILE** Suzette, née D'ARAUJO, **51 Chemin des Carmes, 31 TOULOUSE**

Où étant et parlant à : *sa personne*

2°) **LTMDP, SARL, 4 Impasse Bitet, 31 TOULOUSE** (Gérant : Monsieur TEULE Laurent) *et actuellement : 2 R. de la Forge ST ORENS de GARMEVILLE (31)*

Où étant et parlant à : *M. TEULE Laurent gérant*

3°) Maître **CHARRAS** Jean-Luc, Notaire, **8 rue Labeda, 31 TOULOUSE**

Où étant et parlant à : *sa personne*

4°) Monsieur **VALET** Michel, Procureur de la République, Tribunal de Grande Instance, **2 Allées Jules Guesde, 31 TOULOUSE**

Où étant et parlant à : *sa personne 4^e étage Porte 447*

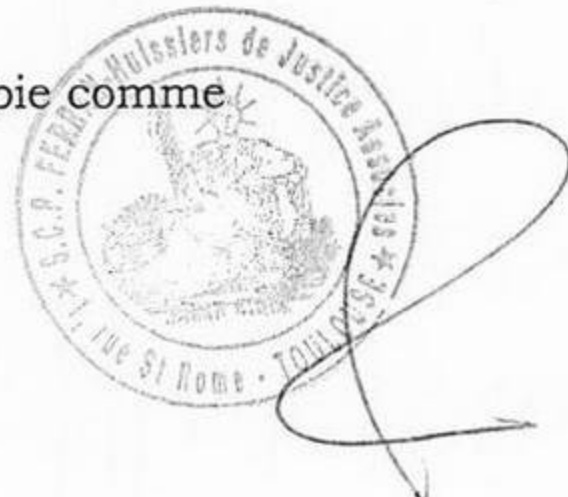
Signé : VALET

A - Procès-verbal de dépôt de documents portant inscription de faux contre un acte notarié du 6.6.2007 (n° d'enregistrement : 08/00027)

B - Pièces déposées

COUT	
Art. 6	26.40
SCT	6.37
Art.16	40.25
TVA	14.31
Taxe	9.15
Poste	<u>3.52</u>
	100.00

SOUS TOUTES RESERVES
DONT ACTE, duquel Nous avons laissé copie comme dessus



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE

2 allées Jules GUESDE
31068 TOULOUSE CEDEX 7

☎: 05.61.33.70.00

**PROCÈS-VERBAL DE DÉPÔT
DE DOCUMENTS PORTANT INSCRIPTION DE FAUX**

Toulouse, le 08 Juillet 2008
N° d'enregistrement: 08/00027

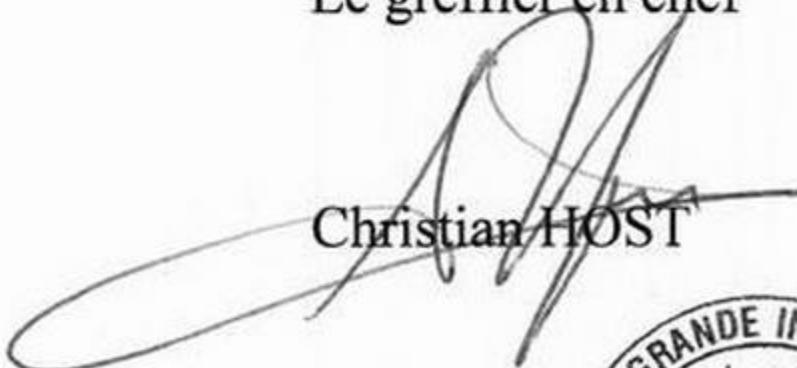
Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulouse, et devant nous Christian HOST, greffier en chef, a comparu ce jour:

Monsieur André LABORIE,

Pour nous remettre en double exemplaire un acte d'inscription de faux principal par lequel il argue de faux.

Nous avons daté et visé ces exemplaires et remis l'un d'eux au déposant .

Le greffier en chef


Christian HOST



- 8 JUIL. 2008

INSCRIPTION DE FAUX INTELLECTUEL
CONTRE UN ACTE AUTHENTIQUE

Sur le fondement de l'article 306 du NCPC



C. HOST
greffier en chef

Acte est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulouse ou de la cour qui ont une compétence exclusive en cette matière (NCPC, art. 286).

Contre un acte notarié effectué chez Maître CHARRAS
Notaire le 6 juin 2007

A la demande de Monsieur LABORIE André et pour le compte de Monsieur et Madame LABORIE demeurant au N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens (**courrier poste restante**) « sans domicile fixe » suite à une expulsion irrégulière en date du 27 mars 2008.

Acte authentique effectué par Maître CHARRAS Notaire à Toulouse 8 rue LABEDA 31000 et pour les parties suivantes : Entre la SARL LTMDB société à responsabilité limitée dont le siège est situé au 4 impasse BITET à Toulouse et Madame D'ARAUJO Suzette épouse BABILE demeurant au 51 chemin des carmes à Toulouse.

MOYENS INVOQUES POUR ETABLIR LE FAUX.

Rappel :

Le faux intellectuel ne comporte aucune falsification matérielle a posteriori de l'acte, aucune intervention sur l'instrumentum. **Il consiste pour le rédacteur de l'acte authentique, qui est nécessairement un officier public, à énoncer des faits ou à rapporter des déclarations inexactes.**

Les actes authentiques : Actes de notaire, d'huissier de justice, d'officier de l'état civil, du **juge**, du greffier.

Sur la gravité du faux intellectuel :

Art.441-4. du code pénal - Le faux commis dans une écriture publique ou authentique ou dans un enregistrement ordonné par l'autorité publique est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

L'usage du faux mentionné à l'alinéa qui précède est puni des mêmes peines.